

CHALLENGE CYCLOSPORTIF DU VAL D'OISE 2017

En 2017, le challenge consiste en un classement par points, ouvert à tous les cycloportifs (1, 2, 3 et GS-A) et clubs du Val d'Oise.

Le classement est effectué par catégorie de valeur : 1^{er} – 2^{ème} – 3^{ème} – GS

Ce classement est établi sur les résultats obtenus sur les épreuves suivantes :

Bercagny 05/03, Méry sur Oise 12/03, St Ouen (ASH-ACVO) 19/03, Taverny 26/03, St Leu 16/04, Baillet (USEE) 23/04, Dugny 30/04, Baillet (CCBF) 07/05, St Ouen l'Aumône (CTD) 25/05, Ronquerolles 2/7, Attainville 02/09, Cléry en Vexin 10/09, St Ouen l'Aumône (ACVO) 17/09, Marines 03/10.

Chaque organisateur gère comme par le passé, ses récompenses (bouquets, coupes, sacs). Ces courses sont ouvertes à tous les comités.

Attribution des points :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
1^{ère} cat	30	25	23	21	19	12	10	8	6	4
2^{ème} cat	30	25	23	21	19	10	8	6	4	2
3^{ème} cat	30	25	23	21	19	10	8	6	4	2
GS - A	30	25	23	21	19	10	8	6	4	2
GS - B						10	8	6	4	2

Les classements des épreuves sont à transmettre rapidement à Benoît GUFFROY
guffroyb@gmail.com

IMPORTANT

Suite à la réglementation concernant la catégorie GS de +65 ans dite GS-B, la CTD95 a décidé de ne pas comptabiliser les points dans les 5 premiers afin d'être équitable avec les GS-A.

Participations au Championnat Départemental Route : 10 points à tous les participants, organisateurs et signaleurs.

Course de la commission : les points ne sont pas doublés – 10 points aux organisateurs et signaleurs.

- **Classement général final** : il sera établi après cumul des résultats et participations aux épreuves concernées durant la saison 2017. En cas d'ex æquo, le plus âgé sera déclaré vainqueur.

Un coureur montant de catégorie **gardera la moitié de ses points** (arrondis au chiffre supérieur en cas de résultat impair) acquis pour la catégorie supérieure.

Un coureur montant de catégorie à la dernière épreuve gardera son classement du challenge dans son ancienne catégorie.

Le classement tiendra compte des coureurs hors département à chaque épreuve, sachant qu'ils ne rentreront pas dans le classement final.

Le leader en cours du challenge sera porteur d'un maillot distinctif. Il devra le porter lors de chaque course du challenge. En cas contraire, les points marqués lors de la course ne seront pas comptabilisés. Le coureur perdant la position de leader doit ramener le maillot distinctif qui lui a été prêté. Celui-ci n'étant acquis qu'à l'issue du classement final.

Au cas où une épreuve serait arrêtée (chute, intempéries...), les 4 catégories seraient annulées.

Récompenses classement final :

Elles s'effectueront le jour de la réunion générale des clubs, présence souhaitée des 3 premiers par respect des membres de la commission.